

Certains points de la loi transformation de la fonction publique

Rupture conventionnelle :

Le texte instaure “un mécanisme de rupture conventionnelle, aligné sur le code du travail”. Il prévoit cependant une expérimentation sur 5 ans à compter du 1er janvier 2020. La rupture “ne peut être imposée par l’une ou l’autre des parties”.

Prime de précarité :

Une prime de précarité pour tous les contrats d’une durée inférieure à 12 mois sera applicable à compter du 1er janvier 2021.

Externalisation du service :

Il instaure un “détachement” automatique vers le privé ou un organisme de droit public gérant un **Service Public Industriel et Commercial**.

Service public industriel et commercial

Un **Service Public Industriel et Commercial (SPIC)** est une forme de gestion de service public soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire.

Pour identifier, le **Service Public Industriel et Commercial**, il faut trois critères :

1. **L’objet du service public,**
2. **Les modalités de son fonctionnement,**
3. **L’origine des financements.**

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information